

**Compte rendu**  
**publié dans la**  
***Revue d'Histoire Ecclésiastique,***  
**vol. 96, n° 3-4, 2001, p. 663-664.**

Manfred DAHLHEIMER, *Carl Schmitt und der deutsche Katholizismus 1888-1936*, Paderborn, München, Ferdinand Schöningh, 1998. 23,5 x 16 cm, vi-627 p. DEM 98. ISBN 3-506-79988-6.

La biographie de M. D. est la version retravaillée de sa thèse soutenue en octobre 1996 à la faculté de droit de l'Université de Fribourg en Brisgau sous la direction d'Alexander Hollerbach. Elle s'inscrit à la suite d'une série d'ouvrages dont les plus remarquables ont été ceux de Paul Noack, *Carl Schmitt. Eine Biographie*, Berlin, 1993 et d'Andreas Koenen, *Der Fall Carl Schmitt*, Darmstadt, 1995 – notons aussi plus récemment celui de Felix Blindow, *Carl Schmitts Reichsordnung*, Berlin, 1999. Au moment de sa parution, le livre d'Andreas Koenen avait soulevé une controverse en présentant Carl Schmitt comme le principal penseur de la *Reichsideologie* et l'un des intellectuels catholiques les plus influents sous la République de Weimar (cf. le compte rendu de Heinz Hürten, « Der katholische Carl Schmitt », in *Historisches Jahrbuch*, vol. 116, n° 2, 1996, p. 496-502). Prenant le contre-pied d'Andreas Koenen, M.D. réfute le caractère représentatif de Carl Schmitt au sein du catholicisme politique. Aux yeux de l'A., Carl Schmitt occupait une position marginale dès le début de la République de Weimar parce qu'il n'appartenait à aucun des principaux courants politiques et cet isolement alla en s'accroissant.

M. D. développe son argumentation de façon détaillée dans un troisième chapitre intitulé « Carl Schmitts Positionen und Begriffe im Kontext des deutschen Katholizismus » qui constitue à lui seul près de la moitié du livre. Il explique que son rejet catégorique du parlementarisme mettait Carl Schmitt en porte à faux avec le *Zentrum* et lui aliénait la majorité de ses responsables qui avait choisi par réalisme de soutenir la République. Cette attitude ne suffisait cependant pas à favoriser son intégration dans les cercles monarchistes car il considérait ce système de gouvernement comme dépassé et rejetait l'idée corporatiste. De plus, étant donné qu'il mêlait à sa réflexion de nombreux éléments hérités de la philosophie des Lumières – M. D. souligne notamment l'influence de Rousseau – les intégralistes et l'épiscopat le suspectaient d'instrumentaliser la doctrine de l'Eglise à la manière d'un Maurice Barrès. L'interprétation de l'A. semble d'ailleurs être corroborée par le désaccord entre Carl Schmitt et Ludwig Kaas en janvier 1933 qui scella définitivement l'isolement de Carl Schmitt en faisant éclater au grand jour le conflit sous-jacent. En effet, le président du *Zentrum* se prononça pour le respect de la Constitution alors que Carl Schmitt préconisait la mise en application de l'article 48 ce qui aurait certes pu empêcher Hitler d'arriver légalement au pouvoir mais était l'équivalent d'un coup d'état.

Fondamentalement, M. D. décrit Carl Schmitt à juste titre comme une sorte d'Ernst Jünger catholique dont la personnalité et les écrits exercèrent une fascination certaine sur les élites catholiques séduites par la modernité de son discours précisément anti-moderne. Pourtant, celles-ci dans leur majorité refusèrent de voir sa philosophie politique comme une alternative réaliste car Carl Schmitt était inclassable. Quant à l'A., il ne succombe pas au charme du personnage qu'il décrit comme amoral et sans grandeur d'âme, un homme somme toute fort peu sympathique.

Marie-Emmanuelle REYTIER